N° 07 - Août 2011

Ayques Ouvèze INFOS

Bulletin semestriel d'informations
de la communauté de communes Ayques Ouvèze en Provence

Quel avenir pour notre communauté de communes ?

Sommaire

P. 2
Editorial

P. 3
Schéma départemental de coopération intercommunale

P. 8
Le développement économique

P. 9
L'assainissement

P. 11
Le service des déchets

P. 12
Les budgets primitifs

P. 15
Les manifestations de l'été

Editorial

La communauté de communes ne mourra pas

Le couperet est tombé, sans préavis, le 18 avril dernier, lorsque le Préfet a présenté son projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dans lequel la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, l'une des plus anciennes du Vaucluse, serait subitement rayée de la carte du département.

Ce projet prévoit en effet le démantèlement de notre territoire, avec le rattachement des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Travaillan et Violès au Grand Avignon et des communes de Sainte-Cécile les Vignes et Uchaux à Bollène !

Après cette annonce brutale, nous aurions pu céder au découragement et abandonner tous les projets mis en œuvre depuis trois ans.

Ce n'est ni dans mon tempérament, ni mon intention.

Avec mes collègues maires, nous allons donc continuer à nous battre pour la survie de la communauté de communes, en l'élargissant aux communes isolées de Lagarde-Paréol et Saint-Roman de Malegarde, voire aux communes de la Drôme qui souhaitent nous rejoindre.

Ainsi, avec plus de 20 000 habitants, ce territoire sera aussi légitime que les communautés de communes voisines de Vaison ou de Bollène qui elles ont été maintenues.

Si ce projet alternatif n'était pas adopté par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), nous pourrions alors envisager de fusionner avec une communauté de communes voisine, partageant les mêmes aspirations et les mêmes centres d'intérêt que les nôtres, pour créer un nouveau territoire à taille humaine.

C'est à partir de l'automne prochain que tout va se jouer, quand la CDCI examinera les projets alternatifs au projet du Préfet.

Nous vous les présentons dans le dossier spécial que nous consacrons à cette affaire capitale pour le devenir de notre territoire (voir page 3).

Dans la même logique, nous allons continuer à mener à bien nos projets en cours, avec les extensions des zones d'activité pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer sur notre territoire et d'y créer des emplois, et avec notre programme pluriannuel d'assainissement pour améliorer l'état des réseaux et construire de nouveaux ouvrages.

Nous apportons ainsi la démonstration de notre capacité à investir avec plus de 6 millions d'euros de travaux et d'équipement programmés cette année, tous budgets confondus (voir budgets page 12).

La seule bonne nouvelle récente est venue du Conseil régional : la candidature de la communauté de communes pour le Programme d'aménagement solidaire (PAS) a été retenue.
Avec une enveloppe financière de 2,8 millions d'euros octroyée par la Région, de nombreux projets en matière d'habitat, d'aménagement urbain et de politique foncière vont pouvoir être mis en œuvre dans les trois années à venir. Une véritable aubaine pour nos communes au moment où les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir.

En attendant ces échéances, je vous souhaite un été radieux et vous invite à profiter des multiples festivités organisées sur notre territoire.

Le Président,
Max IVAN

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Qu'est-ce qu'un schéma départemental de coopération intercommunale ?

Ces schémas sont issus de la loi de réforme des collectivités territoriales, adoptée par le Parlement le 16 décembre 2010, qui prévoit la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les communes dites « isolées », comme Orange et Lagarde-Paréol dans notre secteur, devront obligatoirement adhérer à une structure intercommunale (communauté de communes ou d'agglomération).

Dans chaque département, le Préfet propose un schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être arrêté avant le 31 décembre prochain.

Il prévoit la création, la transformation ou la fusion des EPCI, ainsi que la modification de leurs périmètres, sur la base de critères définis :

- seuil de population d'au moins 5000 habitants
- amélioration de la cohérence spatiale au regard des unités urbaines et des bassins de vie,
- accroissement de la solidarité financière
- réduction du nombre de syndicats.

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Vaucluse

C'est le 18 avril que le Préfet de Vaucluse a présenté son projet de schéma.

Jusqu'à présent, le Vaucluse comptait 17 structures intercommunales. Avec le schéma du Préfet, il n'en reste plus que 7 !

Pour la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, le projet prévoit son démantèlement et le rattachement des communes qui la composent dans deux nouveaux ensembles :

- **Les communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Travaillan et Violès** seraient intégrées à la communauté d'agglomération du Grand Avignon à laquelle seraient aussi rattachées la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise, la Communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze et 5 autres communes (Orange, Châteauneuf-de-Gadagne, Pujaut, Sauveterre et Tavel). Cette nouvelle entité serait ainsi composée de 32 communes et 280 131 habitants.
- **Les communes de Sainte-Cécile-les-Vignes et Uchaux**, pour leur part, seraient rattachées à la communauté de communes Rhône Lez Provence qui regroupe les communes de Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mornas et Mondragon.

Qui peut modifier le schéma ?

Les modifications au schéma doivent être votées par la commission départementale de coopération intercommunale, à la majorité des deux tiers.

Cette assemblée de 42 membres est composée de maires, de présidents de structures intercommunales, de conseillers régionaux et des conseillers généraux.

Son rapporteur général est le maire de Monteux, Christian GROS, vice-président de l'association des maires de Vaucluse.

Elle se réunira à plusieurs reprises à partir de septembre pour examiner les amendements au projet préfectoral et les soumettre au vote.

Les amendements ainsi votés devront être pris en compte par le Préfet, sous réserve qu'ils ne soient pas contraires aux critères définis par la loi.

Quelle est la position des élus de la communauté de communes ?

Les élus des 7 communes sont au moins d'accord sur le fait que le territoire proposé par le Préfet du Vaucluse n'est pas pertinent, trop étendu et brise la dynamique actuelle de la communauté de communes.
Ils sont donc défavorables au projet préfectoral mais n'ont pas tous la même vision du futur territoire.

Les maires de Camaret, Sainte-Cécile, Sérignan, Travaillan, Uchaux et Violès se battent pour que la communauté de communes ne disparaisse pas et plaident pour son maintien avec un élargissement aux communes voisines de Lagarde-Paréol et Saint-Roman de Malegarde, voire aux communes de la Drôme qui souhaitent la rejoindre.

La communauté de communes resterait ainsi à vocation rurale, viticole et touristique, comme elle l'est depuis l'origine.

Le maire de Piolenc, pour sa part, semble avoir fait son deuil de la communauté de communes et milite pour la création d'une nouvelle structure avec Orange et les communes situées dans son agglomération.

DERNIÈRE MINUTE

Lors de la séance du conseil de communauté du 20 juillet, les élus ont tous rejeté le schéma voulu par le Préfet et ont approuvé à la majorité (sauf les 6 élus de Piolenc et 1 élue de Sérignan qui ont voté contre) le maintien de la communauté de communes élargie.

SCHÉMA PRÉFECTORAL

Représentativité des élus et population	Incidences fiscales pour les ménages	Incidences fiscales pour les entreprises	Compétences exercées	Incidences sur le patrimoine de la communauté de communes	Incidences sur le personnel intercommunal	Réduction du nombre de syndicats
Camaret, Piolenc, Sérignan, Travaillan et Violès : 1 siège chacun dans une assemblée de 84 membres (dont 28 sièges pour Avignon) **Nouvel ensemble de 32 communes et de 280 131 habitants** Sainte Cécile 2 sièges et Uchaux 1 siège dans une assemblée de 32 membres **Nouvel ensemble de 8 communes et de 28 418 habitants**	Augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti Risque de variation du taux de la TEOM	Augmentation de la cotisation foncière des entreprises Assujettissement des entreprises de + de 9 salariés à la taxe transport	Pour Camaret, Piolenc, Sérignan, Travaillan et Violès : compétences actuelles de la communauté de communes + politique de la ville + habitat et logement social Pour Ste-Cécile et Uchaux, reprise des compétences déchets ménagers et assainissement par les budgets communaux, avec de fortes augmentations pour les contribuables et les usagers	Patrimoine partagé entre le futur Grand Avignon et la communauté de communes Rhône Lez Provence	Personnel réparti entre le futur Grand Avignon et la communauté de communes Rhône Lez Provence	Non déterminé

Quels projets alternatifs pour la communauté de communes ?

La communauté de communes a mandaté un bureau d'études et un avocat spécialisé dans l'intercommunalité pour que tous les scénarios soient étudiés à la loupe.

Ainsi, outre le projet du Préfet, trois autres scénarios ont été étudiés :

- le maintien de la communauté de communes actuelle, élargie aux communes voisines,
- la création d'une communauté d'agglomération autour d'Orange,
- la fusion des communautés de communes Aygues Ouvèze en Provence et Rhône Lez Provence

Les cartes ci-après montrent quelle serait la physionomie de ces futurs territoires.

Elles sont assorties de commentaires sur la représentativité des élus dans les nouvelles assemblées, les incidences fiscales pour les ménages et les entreprises, ainsi que les conséquences sur les compétences, le patrimoine et le devenir du personnel intercommunal.

MAINTIEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVEC ÉLARGISSEMENT

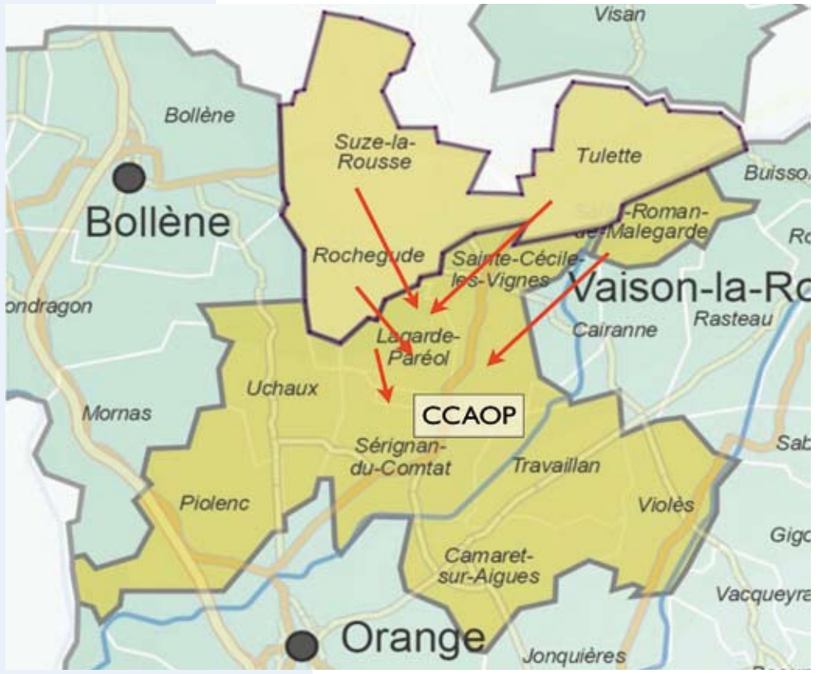

Représentativité des élus	Incidences fiscales pour les ménages	Incidences fiscales pour les entreprises	Compétences exercées	Incidences sur le patrimoine de la communauté de communes	Incidences sur le personnel intercommunal	Réduction du nombre de syndicats
Piolenc : 7 sièges Camaret : 6 sièges Sainte-Cécile et Sérignan : 3 sièges chacun Uchaux et Violès : 2 sièges chacun Travaillan : 1 siège, dans une assemblée de 32 membres **Nouvel ensemble de 11 communes et de 21 204 habitants**	Maintien de la fiscalité actuelle Aucune incidence sur la TEOM	Maintien de la fiscalité actuelle	Compétences actuelles de la communauté de communes	Aucune incidence	Maintien des emplois	Non déterminé

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'ORANGE

Représentativité des élus	Incidences fiscales pour les ménages	Incidences fiscales pour les entreprises	Compétences exercées	Incidences sur le patrimoine de la communauté de communes	Incidences sur le personnel intercommunal	Réduction du nombre de syndicats
Piolenc : 4 sièges Camaret : 3 sièges Sérignan : 2 sièges Travaillan et Uchaux : 1 siège chacun, dans une assemblée de 41 membres (dont 20 sièges pour Orange) **Nouvel ensemble de 10 communes et de 57 488 habitants** Ste-Cécile et Violès seraient obligées d'intégrer la communauté de communes de Vaison la Romaine **Nouvel ensemble de 22 communes et de 22 490 habitants**	Augmentation de la taxe d'habitation Aucune incidence sur la TEOM	Augmentation de la cotisation foncière des entreprises Assujettissement des entreprises de + de 9 salariés à la taxe transport	Compétences actuelles de la communauté de communes + politique de la ville + habitat et logement social	Dissolution de la communauté de communes donc aucune obligation de reprise du patrimoine qui serait ainsi réparti au prorata entre les communes	Dissolution de la communauté de communes donc aucune obligation de reprise du personnel. Incertitude sur son devenir	Non déterminé

FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE AVEC LA COMMUNAUTÉ RHÔNE LEZ PROVENCE

Représentativité des élus	Incidences fiscales pour les ménages	Incidences fiscales pour les entreprises	Compétences exercées	Incidences sur le patrimoine de la communauté de communes	Incidences sur le personnel inter-communal	Réduction du nombre de syndicats
Piolenc : 5 sièges Camaret : 4 sièges Sainte-Cécile et Sérignan : 2 sièges chacun Travaillan, Uchaux et Violès : 1 siège chacun, dans une assemblée de 41 membres (dont 15 sièges pour Bollène) **Nouvel ensemble de 13 communes et de 41 437 habitants**	Légère diminution des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti Aucune incidence sur la TEOM	Légère augmentation du taux de cotisation foncière des entreprises Pas d'assujettissement à la taxe transport	Compétences actuelles de la communauté de communes additionnées aux compétences de Rhône Lez Provence	Fusion des patrimoines des 2 communautés de communes	Fusion du personnel des 2 communautés de communes	Suppression probable du SIVOM du massif d'Uchaux et du syndicat du bassin versant du Rieu Foyro

Vous avez un avis, une opinion sur le schéma départemental de coopération intercommunale ?

Faites-nous les connaître en venant voter sur notre site :
www.ccayguesouveze.com

Le développement économique

Le développement économique, et en particulier l'aménagement et l'extension des zones d'activité, est l'une des principales compétences de la communauté de communes.
Voici quelles sont ses principales interventions dans ce domaine.

Aménagement du lotissement artisanal de Violès

Les travaux se sont achevés à l'automne 2010 pour un coût global de 950 000 €.
Sur les 7 parcelles commercialisées, 6 ont déjà trouvé acquéreur. Il n'en reste donc plus qu'une à vendre…
Les entreprises intéressées peuvent obtenir tous les renseignements utiles en appelant la communauté de communes.

Extension de la zone d'activité de Camaret

Après l'acquisition de 22 000 m² au cœur de la zone d'activité Joncquier & Morelles, au bord de la RD 976, la communauté de communes a confié la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des parcelles au Cabinet COURBI.
Le projet prévoit la création de 12 parcelles, d'une superficie allant de 1000 m² pour la plus petite à 2000 m² pour la plus grande.
Le prix de vente est pour le moment difficile à déterminer étant donné qu'il est conditionné au montant des travaux d'aménagement et de viabilisation des parcelles.
A ce jour, plus d'une trentaine d'entrepreneurs ou d'artisans ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle zone.
D'ici à la fin de l'année, le prix de vente estimé sera communiqué aux acquéreurs potentiels.

Extension de la zone d'activité de Sérignan

La zone d'activité de la Garrigue du Rameyron ne dispose plus de parcelles pour accueillir de nouvelles entreprises.
Il a donc été envisagé de l'agrandir avec l'acquisition d'environ 3 hectares au sud de la zone actuelle, aujourd'hui plantés de vignes.
Une première étude a été réalisée par un géomètre, avec en prévision la création de 12 parcelles sur une surface viabilisée de 19 500 m².
Les services de France Domaine ont été sollicités pour connaître la valeur vénale de ces parcelles. Dès que la communauté de communes aura reçu cette estimation, la procédure d'acquisition sera lancée auprès des propriétaires des parcelles.

Vente des anciens établissements MONOPANEL à Travaillan

Achetés 650 000 € par la communauté de communes, les anciens établissements MONOPANEL à Travaillan ont finalement été revendus à la société LAUVIGE, au prix de 750 000 €.
Cette entreprise varoise, spécialisée dans le service à la viticulture, cherchait depuis plusieurs années à s'implanter dans le Vaucluse pour apporter aux caves et aux vignerons toute la palette des services qu'elle propose (embouteillage, stockage et conditionnement du vin).

Son projet, prévu sur le long terme, devrait se traduire par la création de 25 à 30 emplois locaux.
Mais cette vente a été contestée par la société SVTA de Cairanne, qui s'était porté acquéreur après la délibération du conseil de communauté entérinant la vente à la société LAUVIGE.
Cette société a donc saisi le Tribunal administratif de Nîmes pour faire annuler les délibérations du conseil de communauté, estimant que ces actes étaient illégaux et lui étaient préjudiciables puisqu'elle avait fait une offre supérieure à celle de la société LAUVIGE pour l'achat du bâtiment (50 000 € de plus).
L'ordonnance du juge des référés, rendue le 20 juin, a débouté la société SVTA de l'intégralité de ses demandes.
La réaction de Max IVAN ne s'est pas fait attendre. Il l'a rendue publique lors du conseil de communauté du 22 juin :
« *Je ne peux que me réjouir que la juridiction administrative, dans sa grande sagesse, ait rejetée la requête de la société SVTA, tant les arguments qu'elle a invoqués étaient fallacieux et mensongers. Cette décision apporte la démonstration que les délibérations que nous avons votées étaient tout à fait légales, qu'il n'y a pas eu le moindre détournement de pouvoir et que le choix de vendre ces bâtiments à la société LAUVIGE était fondée tant sur le projet industriel proposé que sur notre logique de développement économique. Mon seul regret, c'est l'exploitation politicienne de cette affaire. Elle se retourne contre leurs auteurs, je les laisse avec leur conscience pour en tirer les conclusions qui s'imposent* ».
Après la procédure en référé, le tribunal devra se prononcer sur le fond. Il faudra donc attendre plusieurs mois pour connaître l'épilogue de cette affaire, sans que cela n'empêche la société LAUVIGE de s'installer. Avec à la clef la création à terme de 25 à 30 emplois…

Couverture des zones d'ombre pour l'Internet à haut débit

La communauté de communes s'était portée candidate pour le dispositif « Boucles locales haut débit » mis en place par le Conseil régional. Son dossier de candidature sera examiné à l'automne prochain.
Pour ne pas perdre de temps, le marché public relatif aux travaux d'aménagement des infrastructures de télécommunications nécessaires a été lancé. Ces travaux ont été évalués à 80 000 € HT, avec des subventions probables à hauteur de 60 %.
Avec cette installation, le secteur situé sur le versant sud d'Uchaux et couvrant la plaine de Sérignan-du-Comtat à Piolenc va pouvoir bénéficier de l'Internet à haut débit.
Il faudra néanmoins attendre la fin 2011 pour que cette installation fonctionne.

Bilan des travaux réalisés en assainissement depuis début 2011

Camaret sur Aygues

Travaux de reprise de la canalisation et des branchements sur le cours du Nord, le cours du Couchant, le cours du Midi (entre l'avenue des Princes d'Orange et l'avenue Fernand Gonnet) et la rue du Patiol.
Montant des travaux : 157 852 € TTC
Entreprises attributaires du marché : groupement RAMPA / TPR ROUVIERE

Piolenc

Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées quartier Crépon Nord pour permettre le raccordement de la future gendarmerie.
Montant des travaux : 25 260 € TTC
Entreprises attributaires du marché : groupement TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER

Sérignan du Comtat

Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées quartier Rameyron avec la création de 7 nouveaux branchements et la reprise de 4 branchements existants.
Montant des travaux : 131 100 € TTC
Entreprises attributaires du marché : groupement TPR ROUVIERE / RAMPA

Travaillan

Poursuite des travaux de création du réseau quartier Saint-Jean et chemin du Badafier.
Montant total : 974 980 € TTC

Entreprises attributaires du marché : groupement RAMPA / TEYSSIER / TPR ROUVIERE

Uchaux

Création du réseau de collecte des eaux usées chemin de Massillan avec raccordement de 6 habitations sur la nouvelle station d'épuration des Farjons.
Montant des travaux : 76 987 € TTC
Entreprises attributaires du marché : groupement ELTP / TPE

Violès

Impasse des Jardins : reprise de la canalisation d'assainissement collectif et de 7 branchements impasse des Jardins.
Montant des travaux : 35 323 € TTC
Entreprises attributaires du marché : groupement TPR ROUVIERE / RAMPA

Les habitants de Travaillan sont raccordés au réseau d'assainissement collectif depuis le 18 mars

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence a réalisé entre août 2010 et juin 2011 des travaux de grande ampleur pour créer le réseau public de collecte des eaux usées à Travaillan, appelé plus communément « tout à l'égout ».
Ces travaux, réalisés par le groupement d'entreprises RAMPA / TEYSSIER/ TPR ROUVIERE, se seront élevés au total à 1 166 077 € TTC.
Les riverains qui habitent Travaillan centre, chemin de la Grande Draille, route de Cairanne / RD 93 et au début du chemin Saint Jean bénéficient du service public d'assainissement collectif depuis le 18 mars. Les réseaux d'assainissement situés quartier Saint Jean et lieu-dit Velage seront quant à eux mis en service dans les semaines qui arrivent.
Il est important de rappeler que les eaux usées domestiques doivent être directement collectées par le réseau sans passer par les fosses septiques et les bacs à graisse existants. Afin de garantir le bon fonctionnement des ouvrages, il est impératif que les travaux en domaine privé soient réalisés selon les règles de l'art.
Le service assainissement de la communauté de communes (tél : 04 90 29 46 10) reste à la disposition des intéressés pour répondre à d'éventuelles questions.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX À VENIR

- **Piolenc**
  Réhabilitation du réseau dans la majeure partie du centre ancien, en fonction des priorités issues du schéma directeur.
- **Sainte-Cécile les Vignes**
  Extension de la station d'épuration. Consultation des entreprises en cours. Montant estimatif des travaux : 1 495 000 € TTC.
- **Sérignan du Comtat**
  Extension du réseau de collecte des eaux usées quartier Saint Marcel (chemins Saint Marcel, de l'Aglaneiro et des Laquets). Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / RAMPA / TEYSSIER pour un montant de 547 800 € TTC. Les travaux vont être réalisés en 3 tranches entre 2011 et 2013
- **Uchaux**
  Construction d'une station d'épuration au hameau de La Galle. Cette station disposera d'un traitement par disques biologiques et lits plantés de roseaux. Elle remplacera l'actuelle station vétuste et de capacité insuffisante dont le traitement ne permet plus de respecter les normes de rejet. Ce marché n'a pas encore été attribué.
- **Violès**
  Renouvellement complet des canalisations d'assainissement collectif situées cours Rigot, rue de la République et chemin des Moulins. Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises TPR ROUVIERE / TEYSSIER pour un montant de 181 886 € TTC. Les travaux vont débuter en septembre.

Forfait forage assainissement

En novembre 2009, une facture forfait forage assainissement a été émise avec une rétroactivité de 2 ans pour les occupants d'habitations raccordées à une autre source d'eau (puits, forage) que celle du réseau public d'adduction en eau potable et reversant les eaux usées dans le réseau public d'assainissement. Elle a suscité l'incompréhension de nombreux usagers. Pour remédier à cette situation, la communauté de communes a demandé aux délégataires, la SDEI et la SAUR, de procéder à l'annulation de la rétroactivité de 2 ans sur factures émises en novembre 2009 et de les réémettre à partir du 1er octobre 2009, avec les conditions de décote approuvées par le conseil de communauté du 31 mars 2010 qui prévoit un tarif dégressif en fonction du nombre de personnes vivant dans le même foyer. Cette taxation forfaitaire s'établit de la façon suivante :

- **Foyer de 4 personnes et plus** : 120 m³ par an
- **Foyer de 3 personnes** : 120 m³ avec décote de 20 %, soit 96 m3 par an
- **Foyer de 2 personnes** : 120 m³ avec décote de 35 %, soit 78 m3 par an
- **Foyer d'1 personne** : 120 m³ avec décote de 50 %, soit 60 m3 par an
- **Résidences secondaires** : forfait de 60 m³

Si cela n'est pas déjà fait, nous vous invitons à adresser votre dernier avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation à la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence pour prise en compte éventuelle de l'abattement susmentionné.

Tests d'étanchéité sur les réseaux

La communauté de communes a engagé la réalisation de son schéma directeur intercommunal d'assainissement, confiée au bureau d'études EGIS EAU.
Après le diagnostic, ce schéma va permettre d'établir un programme de travaux de mise aux normes des ouvrages (réseau et stations d'épuration) à l'horizon 2025.
Ainsi, à terme, chaque commune sera dotée d'un système d'assainissement fiable, performant et respectueux de la réglementation en vigueur.
Les premières investigations sur les réseaux ont déjà permis de sectoriser un certain nombre de dysfonctionnements. Il est maintenant nécessaire de mettre en œuvre des techniques spécifiques pour localiser ces dysfonctionnements et y remédier.
En septembre prochain, les techniciens d'EGIS EAU procèderont à des tests d'étanchéité des réseaux à Camaret, Piolenc, Sainte-Cécile, Sérignan et Violès. Un fumigène de couleur blanche, totalement inoffensif, sera injecté dans les réseaux pour localiser les défauts d'étanchéité.
Il se peut donc que de la fumée sorte de certaines habitations (gouttières notamment) ou des plaques d'égout non étanches…
Ces essais seront réalisés en liaison avec les services communaux et les exploitants des réseaux. Les pompiers seront tenus informés des jours et des secteurs d'intervention.

Pour toute précision sur ces interventions, vous pouvez contacter le service assainissement de la communauté de communes (04 90 29 46 10) ou le bureau d'études EGIS EAU (Patrick Michaux, 06 15 76 67 01).

Le service des déchets

La redevance spéciale mise en place en janvier 2012

La redevance spéciale est obligatoire pour toutes les collectivités qui ont instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers (commerçants, artisans, administrations locales) le coût réel de la collecte et de l'élimination des déchets qu'ils produisent

Cette redevance vise aussi à réduire la production de déchets et inciter les producteurs à mieux trier.

La Communauté de communes a mandaté le bureau d'études INDDIGO qui est chargé dans un premier temps de recenser les producteurs non ménagers qui seront assujettis à la redevance spéciale, puis de les rencontrer pour leur en expliquer les modalités de mise en œuvre et de perception.

Cette redevance entrera en vigueur en janvier 2012.

Un broyeur de végétaux pour faire du compost… et des économies

Avec plus de 1700 tonnes apportées chaque année en déchetterie, les déchets verts représentent une lourde charge pour la communauté de communes qui doit les transporter presque quotidiennement vers les centres de traitement et de valorisation, avec un coût de transport élevé, en raison du prix actuel du carburant, et un coût de reprise de l'ordre de 30 € la tonne.

C'est ce qui a conduit la communauté de communes à acquérir un broyeur de végétaux, pour un coût total de 170 000 € TTC.

Grâce à ce matériel ultraperformant, les déchets verts vont être broyés et transformés en matière à compost, ce qui intéresse aussi bien la filière agricole que les centres de compostage, voire même les particuliers.

En leur proposant sa propre production, la communauté de communes n'aura plus à s'acquitter ni du prix du transport ni du prix de reprise. Soit une économie de l'ordre de 50 000 € par an.

Ce broyeur va être définitivement installé sur une plateforme spécialement aménagée à la déchetterie de Camaret, dès que les autorisations requises auront été obtenues.

La dernière acquisition : un broyeur de végétaux

Le système de contrôle d'accès aux déchetteries

Lors de la réalisation de l'étude sur l'optimisation des coûts des déchets réalisé en 2008, il avait été préconisé de mettre en place un système de contrôle d'accès aux déchetteries et de reprendre en régie l'exploitation des deux déchetteries confiée depuis l'origine à un prestataire privé.

Le système de contrôle d'accès, dont le coût d'installation s'est élevé à 35 000 €, est opérationnel depuis novembre dernier et chaque foyer dispose désormais d'une carte d'accès personnelle.

Grâce à ce système, les personnes étrangères à la communauté de communes sont désertés les déchetteries et les professionnels s'acquittent régulièrement de la redevance à laquelle ils sont assujettis.

A titre d'exemple, la recette provenant de la redevance payée par les professionnels est passée de 4000 € pour toute l'année 2010 à près de 10 000 € pour les 6 premiers mois de 2011 !

Quant à la reprise en régie des déchetteries, elle est effective depuis octobre 2010.

Ce sont les agents des services techniques qui ont en charge la rotation et l'évacuation des bennes avec le camion porteur de bennes acheté à cet effet, pour un coût de 116 000 €.

Toujours à titre d'exemple, lorsque les déchetteries étaient exploitées par un prestataire privé, la recette provenant de la revente de la ferraille était de l'ordre de 5000 € par an.

Entre novembre 2010 et mai 2011, la communauté de communes a encaissé 20 576 € pour la reprise de cette même ferraille.

A ce rythme là, l'acquisition du camion va être vite amortie !

Les budgets primitifs 2011

Les 5 budgets adoptés en avril dernier se caractérisent, comme l'année dernière, par un niveau d'investissement record, pour plus de 6,5 millions d'euros. Ces investissements se financent grâce aux subventions reçues, au fonds propres de la collectivité, mais également avec l'emprunt, notamment pour l'assainissement et les aménagements des zones d'activité.

Le budget principal

Pour le budget principal, ces investissements se concentrent sur l'acquisition des anciens établissements Monopanel, les travaux d'aménagement du nouveau siège, la réfection des voiries des zones d'activité et la mise en place de la signalétique à vocation économique et touristique, ainsi que par l'achat de divers matériels pour les déchetteries.

En fonctionnement, c'est le service des déchets qui occupe le premier rang avec à lui seul 85 % des dépenses de fonctionnement courant.

Quant aux charges de personnel, elles ne représentent que 11 % des dépenses réelles de fonctionnement, malgré les derniers recrutements, alors que la moyenne nationale est de 18 % pour les EPCI* de la même strate.

** EPCI : établissements publics de coopération intercommunale*

Fonctionnement

Dépenses	
Reversement aux communes	4 390 000 €
Charges de fonctionnement courant	1 715 000 €
Charges de personnel	845 000 €
Amortissements	303 742 €
Autres charges de gestion courante	278 000 €
Autofinancement	420 000 €
Charges financières et exceptionnelles	148 258 €
Total	**8 100 000 €**

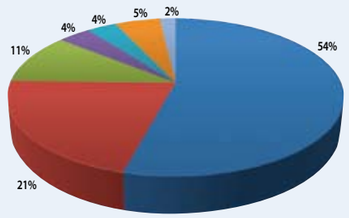

Recettes	
Fiscalité locale	3 834 867 €
Dotations de l'Etat	2 071 338 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 624 953 €
Excédent 2010 reporté	383 134 €
Soutiens financiers tri sélectif	103 700 €
Amortissements subventions	31 409 €
Autres recettes	50 599 €
Total	**8 100 000 €**

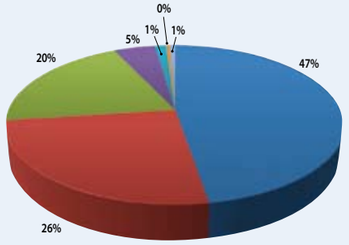

Investissement

Dépenses	
Travaux et équipements	789 651 €
Annuité d'emprunt	198 940 €
Restes à réaliser	930 000 €
Amortissements subventions	31 409 €
Total	**1 950 000 €**

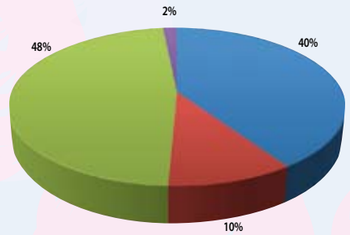

Recettes	
Excédent 2010 reporté	1 176 935 €
Amortissements	303 742 €
FCTVA	60 000 €
Virement section de fonctionnement	250 000 €
Subventions	100 029 €
Opérations sous mandat	59 294 €
Total	**1 950 000 €**

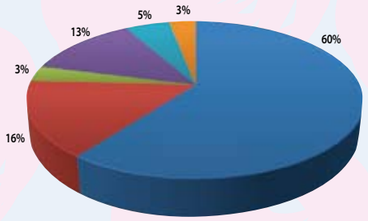

Le budget assainissement

L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif font désormais l'objet d'un budget unique. Les travaux d'assainissement se portent principalement cette année sur la construction de deux nouvelles stations d'épuration et de nombreuses extensions et réhabilitations de réseau.
Les investissements programmés pour 2011 se montent à 3,5 millions d'euros.

Pour l'assainissement non collectif, il a été prévu des crédits à hauteur de 32 500 € pour les aides versées au titre de la réhabilitation des installations non conformes.

Exploitation

Dépenses	
Amortissements	412 262 €
Intérêts d'emprunt et charges financières	220 538 €
Charges de personnel	45 000 €
Charges à caractère général	62 800 €
Autres charges courantes	32 700 €
Dépenses imprévues	6 700 €
Virement section investissement	50 000 €
Total	**830 000 €**

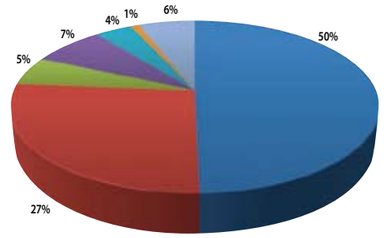

Recettes	
Taxes, redevances et participations	380 143 €
Excédent antérieur reporté	115 538 €
Primes pour épuration	83 000 €
Amortissement subventions	101 319 €
Produits exceptionnels	150 000 €
Total	**830 000 €**

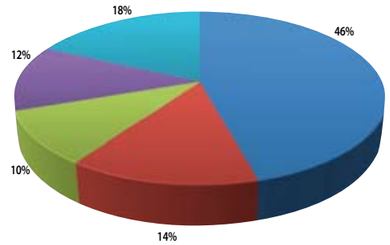

Investissement

Dépenses	
Travaux et études : 2 185 117 €	2 185 117 €
Annuité d'emprunt : 439 842 €	439 842 €
Restes à réaliser : 1 300 000 €	1 300 000 €
Opérations patrimoniales : 53 722 €	53 722 €
Amortissement subventions : 101 319 €	101 319 €
Total	**4 080 000 €**

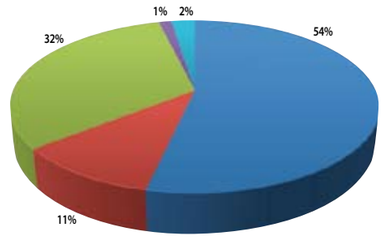

Recettes	
Emprunt	1 700 000 €
Subventions	302 500 €
TVA/FCTVA	252 262 €
Amortissements	412 262 €
Excédent reporté	1 309 254 €
Opérations patrimoniales	53 722 €
Virement section exploitation	50 000 €
Total	**4 080 000 €**

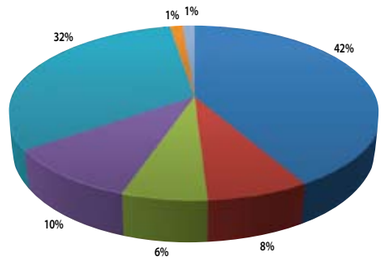

Les budgets des zones d'activité

Chaque zone d'activité dispose de son propre budget annexe (lotissement artisanal de Violès, zone d'activité Joncquier & Morelle de Camaret et zone d'activité Garrigue du Rameyron de Sérignan)

Pour Violès, après les travaux réalisés en 2009 et 2010, ce sont les recettes provenant de la vente des parcelles qui sont attendues cette année.
Pour Camaret, les crédits ouverts, à hauteur d'un million d'euros, correspondent à l'acquisition des parcelles et aux travaux d'aménagement et de viabilisation.

Pour Sérignan, une somme prévisionnelle de 500 000 € a été prévue pour les acquisitions foncières, les travaux devant être réalisés en 2012.

Fonctionnement

Dépenses	
Aménagement et agencement de terrains	1 516 171 €
Opérations d'ordre	1 031 657 €
Intérêts d'emprunt	48 203 €
Dépenses imprévues	6 784 €
Total	**2 602 815 €**

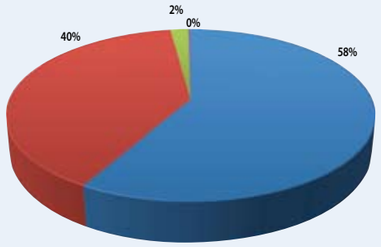

Recettes	
Opérantions d'ordre (stock et intérêts d'emprunt)	2 136 176 €
Vente de parcelles	275 738 €
Excédents antérieurs reportés	143 641 €
Produits exceptionnels	47 260 €
Total	**2 602 815 €**

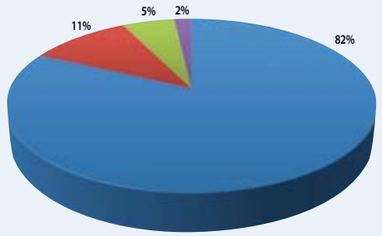

Investissement

Dépenses	
Opérations d'ordre (stock) : 2 112 519 €	2 112 519 €
Annuité d'emprunt : 1 216 481 €	1 216 481 €
Total	**3 329 000 €**

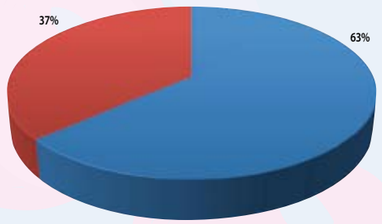

Recettes	
Stock	1 008 000 €
Emprunts	1 531 867 €
Solde d'exécution reporté	789 133 €
Total	**3 329 000 €**

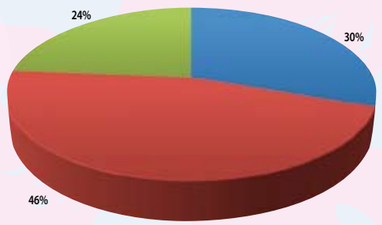

Calendrier des manifestations de l'été

◆ du 30 juillet au vendredi 19 août

- *Exposition* à la salle Diane de Poitiers à **Sérignan du Comtat** wdes aquarelles de Monique KILLIAN. Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 18h30. Entrée libre

◆ mardi 2, jeudi 4, mardi 23 et jeudi 25 août

- *Les nuits du Naturoptère*, les insectes de la nuit. A partir de 21h, le Naturoptère vous initie à la découverte des habitants sauvages de nos nuits provençales. **Sérignan du Comtat** (réservation recommandée au 04 90 30 33 20)

◆ samedi 6 août

- *Couscous de la Boule Ratée* à 20h au boulodrome à **Violès**
- Dans le cadre du *Festival Liszt en Provence* à 21h30. Kit Armstrong au Château Saint Estève à **Uchaux**

◆ dimanche 7 août

- *Concert en plein air* « jazz dans les vignes » à la Maison Bècque à **Camaret sur Aygues**
- *Fête du rosé* de 16h à 23 heures Place Max Aubert à **Sainte Cécile les Vignes**
- *Messe en provençal* au jardin de la chapelle à **Sainte Cécile les Vignes**

◆ du mardi 9 au jeudi 11 août

- *Atelier « les insectes musiciens »* à partir de 14h30 au Naturopère de **Sérignan du Comtat** (réservation recommandée au 04 90 30 33 20)

◆ vendredi 12 août

- « *Transat sous les étoiles, Les perseïdes* » spécial nocturne de 23h à 1h au Naturopère de **Sérignan du Comtat** Réservation recommandée au 04 90 30 33 20
- *Exposition de peintures* de Mme Marithée SALORT et de sculptures de Mme Virginie BETCHOLD à la maison du tourisme de **Sainte Cécile les Vignes**
- Dans le cadre du *Festival Liszt en Provence* à 19h, Jean Baptiste BRUNIER et Cosma GUELFUCCI et à 21 h30 Nicolas COLORO et Michael LONSDALE. Château Saint Estève à **Uchaux**
- *La métamorphose des Harmonies* : concert lyrique - Exposition avec Béatrice Pary, contralto et Marie Virginie Delorme, clavecin. Chantal Générat Beudez, sculpteur, exposera ses œuvres à 21h30 à la salle de la garance à **Sérignan du Comtat** (entrée 15 € tarif unique, gratuit pour les moins de 16 ans - Renseignements à la bibliothèque de Sérignan du Comtat 04 90 40 89 83)

◆ lundi 15 août

- *Repas* sur la place du village par le bar « Chez Gégène » de **Travaillan**

◆ vendredi 19 août

- Dans le cadre du *Festival Liszt en Provence* à 20h : Elena ROZANOVA et ROUSTEM SAITKOULOV, grand concert de clôture suivi d'un buffet dinatoire au Château Saint Estève à **Uchaux**

◆ samedi 20 août

- *Nuit de la chauve souris* de 18h30 à 22h organisé par l'Harmas au Naturoptère de **Sérignan du Comtat** (réservation recommandée au 04 90 30 33 20)

◆ samedi 20 et dimanche 21 août

- *A la découverte de la chauve souris* à 18h dans le jardin de l'Harmas à **Sérignan du Comtat** (informations au 04 90 70 15 61)
- *Randonnée de l'ail* organisé par l'association VRP (vieilles voitures) sur le cours Corsin et à la salle des fêtes de **Piolenc**

◆ dimanche 21 août

- *Vide grenier* dans les rues du village de **Sainte Cécile les Vignes**

◆ mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et samedi 27 août

- *Les ateliers nichoirs à chauve souris* à 14h30 au Naturopère de **Sérignan du Comtat** (réservation recommandée au 04 90 30 33 20)

◆ mardi 24 août

- *Loto de la Confrérie de l'ail* à la salle des fêtes de **Piolenc**

◆ mercredi 25 août

- *Lancer d'ail* organisé par la confrérie de l'Ail à la salle des fêtes et cours Corsin à **Piolenc**

◆ vendredi 26 août

- « *Ciné d'été* » : film en extérieur au jardin de la Chapelle, **Sainte Cécile les Vignes**

◆ samedi 27 août

- *Ban des vendanges* à la salle des fêtes de **Travaillan**

◆ samedi 27 et dimanche 28 août

- *Fête de l'ail* pendant ces deux jours : défilé de chars, vide grenier, foire artisanale, élection de Miss ail, exposition de peintures et de sculptures de la maison des jeunes. Salle des fêtes et cours Corsin à **Piolenc**

◆ dimanche 28 août

- *Ban des vendanges* à partir de 11h à **Sainte Cécile les Vignes**

◆ lundi 29 août

- *Soupe au pistou* avec animation organisée par l'AFAL à 20h, salle des fêtes de **Violès**

Violès : la Boule Ratée organise tous les vendredis des concours à la mélée à 21h, au boulodrome (licence obligatoire)

LES MARCHÉS

- ◆ **Piolenc** : le lundi matin
- ◆ **Camaret sur Aygues** : le mardi matin et marché de producteurs tous les vendredis soirs de 17h à 19h sur le parking du moto ball
- ◆ **Sérignan du Comtat et Violès** : le mercredi matin
- ◆ **Sainte Cécile les Vignes** : grand marché provençal le samedi matin
- ◆ **Uchaux** : marché de producteurs les samedis 6 et 20 août, 3 et 17 septembre. De 17h à 19h sur la D152 entre le hameau des Farjons d'Uchaux et le hameau de la Derboux de Mondragon

Document labellisé
FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C018944

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
Allée de Lavoisier - ZA Joncquier et Morelles - 84850 Camaret sur Aygues - Tél. 04 90 29 46 10 - Fax 04 90 29 46 11
Site : www.ccayguesouveze.com - E-mail : accueil@ccayguesouveze.com
Directeur de la publication : Max IVAN - Journal élaboré par le service communication de la communauté de communes
Ce journal a été imprimé par l'imprimerie GRAPHOT sur papier labellisé, à l'aide d'encres à base végétale. Charte Imprim'vert®.

Triez pour moi !

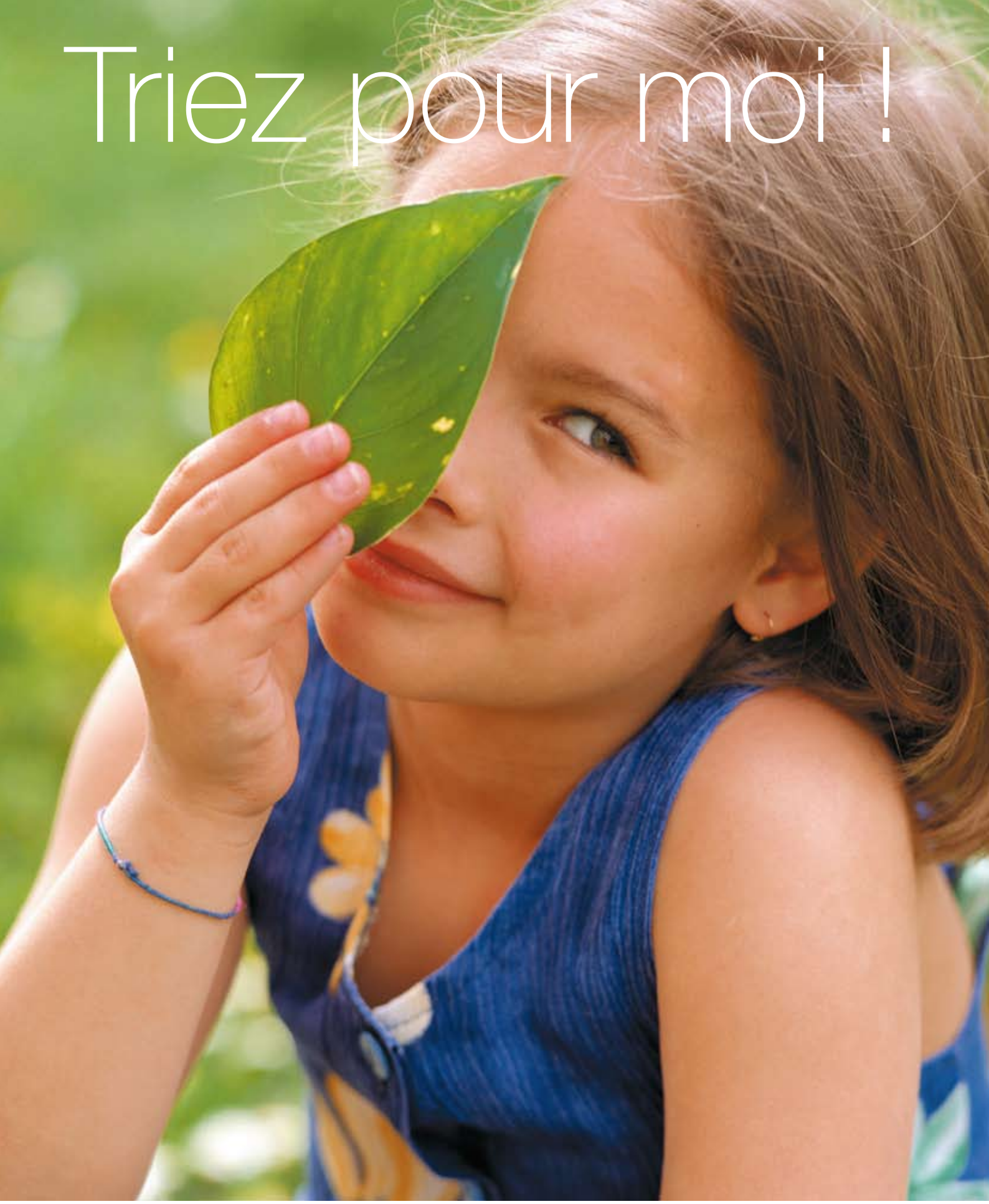

Ayques Ouvèze en Provence
Communauté de communes

adelphe